



Anael Finance iSeries Facturation

Version 8.1

Documentation utilisateur

© Copyright 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries 8.1

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 30 avril 2025

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Prérequis.....	6
Historique du document.....	7
Contacter Infor	8
Chapitre 1 Facturation.....	9
Paramètres	9
Paramètres généraux (PFA005)	9
Migration des numéros de factures.....	10
Codes statistiques (PFA010).....	11
Affaires (PFA020)	11
Tarifs (PFA030)	12
Codes TVA (PFA040).....	14
Paramètres de comptabilisation (PFA050)	14
Modes de calcul (PFA060)	15
Listes clients (PFA070).....	16
Mise à jour des textes factures – Sujets de notes (PFA120).....	17
Facturation électronique – Paramètres et consignes.....	17
Codes ISO.....	17
Nouvelles règles de comptabilisation.....	18
Cadre de facturation et code Bien/Service	18
Identifiants schémas.....	18
Répertoires de sortie des flux UBL (PLFGEN)	18
Description du flux généré	18
Facturation	19
Saisie des factures (PFA300).....	19
Edition des factures (PFA620)	24

Modification des factures (PFA300)	25
Saisie d'une facture rectificative (PFA305)	26
Rectification d'une facture	26
Annulation de facture partielle ou totale.....	26
Edition du journal de facturation (PFA630)	27
Consultation et statistiques.....	28
Edition des statistiques (PFA610)	28
Consultation des factures (PFA500)	29
Consultation détail facture (PFA510)	30
Consultation du chiffre d'affaires (PFA520)	31
Comptabilisation	32
Comptabilisation des factures (PFA350).....	32
Utilitaires	33
Détopage des factures éditées (PFA910).....	33
Détopage des factures comptabilisées (PFA920).....	34
Epuration des factures (PFA930)	34
Import des factures par fichier ou Excel (PFBMEN)	34
Annexes	34
Edition d'une facture (exemple).....	35
Textes de TVA.....	36
Journal de facturation (exemple).....	37

À propos de ce manuel

Ce document décrit la fonction de facturation d'Anael Finance iSeries qui permet

- De saisir et d'éditer des factures et des pro-forma en monnaie société ou en devise
- De générer le flux invoicing (si module 49 de « Conformité facture électronique » est activé)
- De les comptabiliser
- D'éditer ou de consulter des statistiques de facturation

Cette fonction est protégée par une clé de licence : Module Facturation - AXFAC – code technique 47.

Loi de Facturation Electronique : Cette documentation est susceptible d'être revue suite aux évolutions de la LFE.

Dans Anael Finance iSeries, on considère que la facturation électronique est active si :

- Elle est activée dans la fiche société (SOPT4A = 'O'), possible seulement si le module Pack conformité facture électronique (49) est déverrouillé.
- La date d'activation est renseignée et inférieure ou égale à la date comptable de la pièce traitée

Public concerné

Clients utilisateurs d'Anael Finance iSeries, utilisateurs de la fonction Facturation.

Périmètre du document

Ce document décrit les fonctionnalités de la facturation (à partir de la version 8.1 d'Infor Anael Finance iSeries).

Prérequis

Depuis la 8.0, il n'est plus obligatoire de gérer au moins un axe analytique de base (1 et/ou 2). Les affaires peuvent ne pas être liées aux centres analytiques. C'est un paramétrage défini par société.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
	Janv. 2016	BQU	Création du document
	Juillet 2018	DGA	Dates de validité et contrôle date comptable en saisie (Fiche 11532)
	Octobre 2019	CQU	Seconde adresse (fiche 11722) Ajout copie ligne (fiche 11674) Ajout recherche sur les identifiants TVA (fiche 11667) Alimentation différenciée du libellé lors de la comptabilisation de la facture (fiche 11643)
	Juin 2020	CQU	Possibilité de ne pas gérer les affaires par axe analytique (Fiche 11823)
	Juillet 2020	THA	Application du modèle Word
	Février 2022	CLE	Ajout listes des factures comptabilisées et non comptabilisées (fiche 12075) PTF N° 00002
	Avril 2022	CQU	Ajout option code tva modifiable au niveau des tarifs + Test code tva modifiable au niveau plan comptable ou Tarif selon constante du PFA300 en saisie de factures (fiche 12108) PTF N° 00002
	Aout 2022	CQU	Ajout constante PFA300 pour interdire la modification d'une facture éditée.(Fiche 12154) – PTF N0 00005
	Janvier 2023	CQU	Catégorie de compte FA pour contrôle du compte en saisie de facture – Fiche 12230 (PTF N° 0008)
	Juin 2023	DGA	Ajout Comptes général et auxiliaire Intracom (Fiche 08215)

Version	Date	Auteur	Contenu
	Mars 2024	DGA	Fiche 12157 : Edition revue (police de caractères du libellé article, position des totaux facture. Fiche 12427 : Totaux affichés agrandis, séparateurs de milliers enlevés et test sur les totaux ligne et facture (ils ne doivent plus dépasser les 15 chiffres significatifs)
1.0	Décembre 2024	GMA	<ul style="list-style-type: none">- Agrandissement du numéro de facture sur 15 caractères- Ajout du numéro et de la date de facture d'origine obligatoires pour les avoirs- Paramétrage du nombre maximum de lignes de commentaires- Contrôle des codes statistiques- Loi de finance
1.1	Avril 2025	AKO	Précision sur notion « affaire » sans gestion analytique et sur date facture

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL <https://docs.infor.com/fr-fr/products>

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Facturation

La facturation permet

- De saisir et d'éditer des factures et des pro-forma en monnaie société ou en devise
- De générer le flux invoicing (si le module 49, « Conformité facture électronique » est activé)
- De comptabiliser les factures
- D'éditer ou de consulter des statistiques de facturation

La saisie des factures s'effectue par affaire (la gestion de l'analytique sur l'axe 1 et/ou 2 n'est plus obligatoire depuis la version 8.0).

Une facture peut-être multi taux de TVA mais la modalité doit être la même sur toutes les lignes.

Paramètres

Différents paramètres interviennent dans la saisie et la comptabilisation des factures.

Ces paramètres sont toujours donnés pour la société de l'environnement (et ne sont pas rattachés à un exercice).

Paramètres généraux (PFA005)

Cette option permet de définir la méthode de numérotation des factures par société.

L'écran affiche les sociétés afin d'en sélectionner une et de définir ses paramètres pour une numérotation par

- Etablissement : **O/N**
- Exercice : **O/N**
- Période : **O/N**
- Par société ou par société/établissement, le numéro sur 15 caractères alphanumériques sera structuré comme suit
 - E E Y Y P P X X X X X X X X X X où
 - E E = le code établissement

- YY = les 2 derniers caractères de l'exercice si numérotation par exercice, sinon 00
- PP = le numéro de la période si numérotation par période, sinon 00
- XXXXXXXXX = numéro chronologique de la facture (par exercice/période)
- Gestion des affaires par axe : O/N
Si gestion des affaires par Axe, donner l'axe par défaut.

Ceci permet d'utiliser la facturation sur des sociétés ne gérant pas l'analytique. Les affaires sont alors indépendantes des axes.
- Nombre de lignes maximum de commentaire à éditer sur la facture
- Unité de mesure par défaut
- Personnalisation des textes légaux : O/N

Migration des numéros de factures

Pour constituer le numéro de facture au format 8.1, nous utilisons les zones clés renseignées pour alimenter le début du numéro suivi du compteur.

L'alimentation se fait par la lecture du fichier FFA310P1 (FACTURATION - Historique des n° Facture). Pour chaque enregistrement, on constitue le nouveau numéro de facture au format 8.1 et du Proforma s'il est renseigné.

Le nouveau numéro est initialisé à zéro si le numéro d'origine est renseigné, à blanc sinon.

Si le numéro d'origine est renseigné, le début du numéro est constitué en fonction des zones clés alimentées :

- Si le code établissement est renseigné, le code se positionne au début
- Détermination du nombre de caractères à extraire du numéro de facture actuel
 - Si l'exercice est renseigné, on récupère 2 caractères dans le numéro actuel
 - Si la période est renseignée, on récupère 2 caractères dans le numéro actuel

On récupère le nombre de caractères défini ci-dessus du début du numéro de facture actuel que l'on met après le code établissement ou au début si la numérotation n'est pas par établissement.

La fin du nouveau numéro de facture est constitué du compteur. Avec le nombre de caractères extrait pour le préfixe, on détermine le nombre de caractères de compteur (8-nb caractères) puis on récupère les caractères du compteur que l'on place à la fin du numéro.

Exemple

Société	Etablissement	Exercice	Période	Ancien N°Fact.	Ancien N° Proforma	Nouveau N°Fact.	Nouveau N° Proforma
00002	01	20020	03	02030004	0	010203000000004	
00002	01	20020	06	0206000 3	0	010206000000003	
00019		20200	07	20070015	20070001	200700000000015	200700000000001
00040		20170	01	17010005	0	170100000000005	
00046		20140	00	0	14000002		140000000000002

Codes statistiques (PFA010)

Les codes statistiques sont facultatifs. Si le code statistique est renseigné sur la facture, l'état des « statistiques de facturation » (par code tarif) pourra être présenté par code statistique.

Chaque ligne de facture est créée au moyen de code tarif. L'utilisateur oblige ou interdit la saisie d'un code statistique par code tarif, ce qui revient à dire par ligne.

Affaires (PFA020)

Les factures sont saisies par **affaire**. Cette notion est **obligatoire mais n'est pas forcément liée aux axes analytiques**

Si gestion des affaires par axe :

- Axe et n° de l'affaire
 - Le code de l'affaire correspond au code du centre d'imputation sur l'axe défini au fichier des paramètres.

Sinon saisie manuelle de l'affaire seule

- Code devise
 - Facultative. S'il est renseigné, la devise de la facture sera alimentée par ce code sauf s'il est modifié en saisie des factures.
- Référence de la commande
 - Cette référence s'éditera dans l'entête de la facture.
- Type de facturation
 - 'F' = Facture nationale (France).

- 'I' = Facture intra-communautaire (Europe). L'identifiant TVA du vendeur et de l'acquéreur seront accessibles lors de l'établissement de la facture.
- 'E' = Facture Export (hors Europe).
- Montant et taux

Les lignes de factures sont saisies au moyen de 'code tarif' auxquels sont associés des « Modes de calcul ».

Les montants et prix renseignés dans les affaires sont gérés dans les « modes de calcul » de 'E21' à 'E53' comme suit :

Zones de l'affaire	MC	Résultat en saisie facture
Prix Unitaire 1	E21	Quantité * Prix Unitaire 1
Prix Unitaire 2	E22	Quantité * Prix Unitaire 2
Prix Unitaire 3	E23	Quantité * Prix Unitaire 3
Prix Unitaire 4	E24	Quantité * Prix Unitaire 4
Montant DPL1	E31	Quantité * Montant DPL1
Montant DPL2	E32	Quantité * Montant DPL2
Montant fournitures	E33	Quantité * Montant fournitures
	E43	% * Montant fournitures
	E53	Montant fournitures
Montant global	E41	% * Montant global
	E51	Montant global
Montant mensuel	E42	% * Montant mensuel
	E52	Montant mensuel
Montant à reprendre		A titre indicatif uniquement

Tarifs (PFA030)

Les lignes de factures sont saisies au moyen de 'code tarif'.

Un code tarif correspond à une ligne de facture.

Le même code tarif peut être utilisé plusieurs fois pour une même facture.

Les codes tarif permettent de définir

- Le libellé de la ligne
- l'enchaînement des lignes à la saisie,
- Les éléments à saisir (via le code calcul) et
- les règles de comptabilisation

Par code tarif (3 caractères)

- Libellé long
 - Il sert à l'alimentation le libellé de la ligne détail de la facture. L'utilisateur pourra le modifier lors de l'établissement de la facture.
- Mode de calcul

- Il détermine l'affichage des zones à saisir ou à alimenter en saisie de facture : quantité, prix unitaire, valeur, pourcentage et montant
- Code tarif suivant
 - Il permet d'enchaîner la saisie de la ligne suivante au moyen de ce code.
- Prix unitaire
 - Obligatoire si le mode de calcul est **E25**
- CG France
 - Compte général de ventes
- Tiers France
 - A renseigner si le CG France est sous compté
- CG Export
 - Compte général de ventes Export
- Tiers Export
 - A renseigner si le CG Export est sous compté
- CG Intracom
 - Compte général de ventes Intracom
- Tiers Intracom
 - A renseigner si le CG Intracom est sous compté
- Centre 1 / Chapitre 1 / Nature 1 et Centre 2 / Chapitre 2 / Nature 2

Zones facultatives. Ces valeurs seront pré positionnées dans la fenêtre analytique au moment de la saisie des lignes de factures.

Si le nombre d'axes défini est supérieur à 2, possibilité de compléter les imputations dans la fenêtre analytique (**F10**).

Si l'imputation est incomplète, une fenêtre s'ouvrira à la saisie des factures pour compléter les imputations.

- Code TVA
 - Obligatoire dans le paramétrage des codes tarifs mais à la saisie, l'alimentation du code TVA se fera d'abord d'après le CG et à défaut par le code TVA du tarif.
- Code tva modifiable en saisie si constante du PFA300 indique Alimentation du code TVA par le tarif
O=Oui ou **N**=Non modifiable
- Modalité de TVA
 - Si le compte général France ou Export est soumis, la modalité de TVA sera celle qui est définie ici.
- Statistique facturation
 - **O**=Obligatoire ou **N**=Interdit
- Saisie code statistique comptable
 - **O**=Obligatoire ou **N**=Interdit

- Codes
 - Si le code stat 1 est renseigné, il doit exister dans la table 'S2'
 - Si le code stat 2 est renseigné, il doit exister dans la table 'S3'
- Imputations analytiques (expliqué ci-dessus)

Codes TVA (PFA040)

Par code TVA et modalité de TVA, l'utilisateur doit définir les règles de comptabilisation dans le compte de TVA

- Le CG de TVA pour les ventes France, et son sous compte si ce CG est sous compté.
- Le CG de TVA des ventes Export et son sous compte si ce CG est sous compté.

La modalité de TVA du CG doit être identique à celle que l'on paramètre. Si les CG ont un suivi analytique, la comptabilisation de la facturation récupérera l'analytique paramétrée par défaut dans le plan comptable.

Paramètres de comptabilisation (PFA050)

Ces paramètres, définis par code règle, sont utilisés lors de la comptabilisation des factures. Un code règle est obligatoire à la saisie des factures. Il peut être saisi ou positionné par défaut (paramétrable dans les constantes du **PFA300**). Il convient donc de définir au moins un code règle et éventuellement davantage s'il existe plusieurs règles de comptabilisation.

Par code règle (2 caractères numériques) définir :

- Le journal pour le déversement des factures
- Le journal pour le déversement des avoirs
 - Le code journal peut être identique pour les factures et les avoirs
- Le type par défaut pour les factures (uniquement si la facturation électronique est activée), facultatif et, si renseigné, il doit exister dans la table TYPE_FACTURE
- Le type par défaut pour les avoirs (uniquement si la facturation électronique est activée), facultatif et, si renseigné, il doit exister dans la table TYPE_FACTURE
- Sens des avoirs
 - '+' Crédit du compte client
 - '-' en moins du débit du compte client
- La devise
 - L'alimentation du code de la devise de facturation se fait dans l'ordre suivant :
 - Devise de l'affaire, ou à défaut
 - Devise du tiers, ou à défaut
 - Devise de la règle de comptabilisation

Modes de calcul (PFA060)

Le mode de calcul est obligatoire sur les codes tarifs qui servent à définir chaque ligne de la facture.

Les modes de calcul sont livrés pré-paramétrés, il est inutile de les modifier ou de créer des codes supplémentaires.

Il existe 5 types de mode de calcul qui réagissent de façon distincte et permettent d'obtenir pour chaque ligne de facture soit :

- Un commentaire ou libellé, sans montant (E11 ou code tarif commençant par E1)
- Un montant résultant de 'Quantité x Prix Unitaire' (E20 à E25)
- Un montant résultant de 'Quantité x Valeur' (E30 à E33)
- Un montant résultant de 'Pourcentage x Valeur' (E40 à E43)
- Un montant seul (E50 à E53)

Détail des modes de calcul

- **E11**

'E11' → Ce mode permet de saisir du libellé uniquement.

- **E20 à E25**

Quantité X Prix unitaire

La quantité sera toujours saisie par l'utilisateur.

Le prix unitaire sera :

'E20' → Saisi par l'utilisateur

'E21' → Le taux 1 de l'affaire

'E22' → Le taux 2 de l'affaire

'E23' → Le taux 3 de l'affaire

'E24' → Le taux 4 de l'affaire

'E25' → Le prix unitaire du code tarif

- **E30 à E33**

Quantité x Valeur

La quantité sera toujours saisie par l'utilisateur.

Le prix unitaire sera :

'E30' → Saisi par l'utilisateur

'E31' → Le montant DPL1 de l'affaire

'E32' → Le montant DPL2 de l'affaire

'E33' → Le montant fourniture de l'affaire

- **E40 à E43**

Pourcentage x Valeur

Le pourcentage sera toujours saisi.

La valeur sera :

- 'E40' → Saisi par l'utilisateur
- 'E41' → Le montant global de l'affaire
- 'E42' → Le montant forfaitaire mensuel de l'affaire
- 'E43' → Le montant fourniture de l'affaire

- **E50 à E53**

Montant

Pas de calcul. Ce code permet de savoir ou d'alimenter un montant directement.

- 'E50' → Saisi par l'utilisateur
- 'E51' → Le montant global de l'affaire
- 'E52' → Le montant forfaitaire mensuel de l'affaire
- 'E53' → Le montant fourniture de l'affaire

Listes clients (PFA070)

La liste client permet, à partir de la saisie d'une facture pour un tiers, de générer une facture identique pour tous les clients de la liste.

Les codes 'liste clients' sur 2 caractères doivent être paramétrés (arguments) dans la table **LF** (liste de facturation).

Ensuite le contenu du code liste va être complété par la mise à jour des liste clients. La liste des tiers peut être constituée manuellement ou automatiquement.

Par code liste, renseigner les valeurs suivantes

- Séquence
 - Les tiers et leurs informations (adresses, ...) seront extraits et contrôlés dans cette séquence
 - Faire '**Entrée**' après avoir renseigné la séquence pour une création manuelle de la liste tiers par
 - **F6**, ajout du tiers et **F9** pour validation
- Critère de tri
 - Affichage des tiers du code liste par auxiliaire ou par mot directeur

Les 3 paramètres suivants servent à effectuer une sélection de plusieurs tiers en vue d'une création automatique du code liste

- Auxiliaire
- Mot directeur
- Sélection de la catégorie
 - La sélection faite, demander la création automatique (F6) pour accéder à l'écran d'affichage des tiers pour validation
- Création de tous les comptes
 - Si **Oui**, les tiers sélectionnés seront 'cochés' ou 'choisis' d'office pour validation de la création
 - Si **Non**, les tiers sélectionnés seront affichés et l'utilisateur devra cocher ou choisir ceux qu'il ajoute à la liste
- Validation de la liste des tiers par **F9**
- Une fonction (**F11**) permet de supprimer l'intégralité d'une liste client

Mise à jour des textes factures – Sujets de notes (PFA120)

Cette nouvelle fonction permet par société, de créer ou modifier un texte de type 'F' (facture) dans la table 'TX' (même principe que pour les textes relevés/relances) :

- Le code langue doit exister dans la table 'L1' du fichier tables (FAN100P1) s'il est renseigné
- Le code famille correspond au code sujet note et doit exister dans la table ISO des SUJET_NOTES (FLF002P1)
- Le texte est obligatoire et il alimentera les zones texte haut dans le fichier des textes (FAN120P1)

Cette fonction permet de personnaliser les textes par rapport à ceux définis dans la table des ISO SUJET_NOTES. Cette personnalisation des codes (TX1 à TX6, AIV et PMD) n'apparaît que dans l'édition de la facture. **Le fichier UBL de la facture contiendra seulement les textes officiels.**

Facturation électronique – Paramètres et consignes

Codes ISO

Pour certaines données (code de TVA, mode de règlement, code devise...), il est nécessaire d'affecter un code ISO (norme européenne) au code Anaël utilisé dans le module de facturation.

Ces codes ISO sont regroupés dans la table '**FLF001P1**' et accessibles via le menu **Comptabilité générale > Base de données > Tables ISO**

Les types de facture sont consultables dans la table 'TYPE_FACTURE' du 'FLF001P1' et seuls les enregistrements autorisés dans le module de facturation (ISTAB1='O') seront proposés lors du F4 sur cette zone.

Nouvelles règles de comptabilisation

Si la facturation électronique est activée, la génération du flux est obligatoire avant de pouvoir comptabiliser la facture.

Cadre de facturation et code Bien/Service

En attente des spécifications légales. Certaines valeurs ne seront pas gérées dans le module de facturation.

Identifiants schémas

Les identifiants schémas sont stockés et consultables dans la table ID_SCHEMA_DOC.

Répertoires de sortie des flux UBL (PLFGEN)

Par société, il est nécessaire de définir les répertoires de sorties des fichiers générés.

Ces répertoires peuvent être défini par

- Code flux
- Etablissement
- Exercice
- Période
- Possibilité de créer les répertoires automatiquement

L'UBL ne pouvant être régénéré, le répertoire d'archive des factures UBL devra être sauvegardé pour permettre la récupération du fichier s'il doit être retransmis et qu'il n'est plus dans le répertoire principal.

Description du flux généré

En attente des spécifications légales.

Facturation

Saisie des factures (PFA300)

La plupart des informations saisies figureront sur la facture à l'exception de celles qui ne concernent que le déversement en comptabilité (n° d'axe, n° de CG client, code règle, code stat, imputations analytiques).

La saisie des factures se déroule comme suit :

1^{er} écran

- Société
 - Société de l'environnement
- Exercice
 - Exercice de l'environnement
- Etablissement
 - Zone obligatoire si la société est gérée par établissement
- Date comptable
 - Cette date sera la date de comptabilisation et déterminera la période (la date comptable doit appartenir à l'exercice d'environnement et doit correspondre à une période comptable ouverte)
- Date de facture
 - Date qui figure sur la facture (elle ne peut pas être supérieure à la date comptable, la période de facturation doit être ouverte mais n'est pas forcément dans l'exercice d'environnement)
- Pro-forma et n° facture à dupliquer
 - Ces 2 paramètres permettent de créer une facture par duplication d'une facture existante en lui affectant un nouveau numéro
 - D'une facture Pro-forma : P et le n° facture pro-forma ou
 - D'une facture : ' ' et le numéro de facture
 - Le numéro ne doit pas être une facture de type 'A' (Avoir)
- Liste clients
 - O : le tiers ne devra pas être renseigné sur l'écran suivant, une fenêtre s'ouvrira pour sélectionner (ou crée) un code liste et constituer autant de factures identiques que de tiers dans la liste
 - N : Création d'une facture par tiers
- Si la facturation électronique est activée :
 - Contrôle de l'existence de l'identifiant schéma société (Siren, Siret ou identifiant tva) selon le schéma indiqué dans le fichier Société

- La modification de facture est impossible si le flux a déjà été généré

2^{ème} écran

Renseigner

- Le document à créer
 - **F**=Facture, **A**=Avoir ou **P**=Pro-forma
- Type/affaire
 - Le n° d'axe si gestion des affaires par axe et l'affaire correspondante (obligatoire)
- Le n° de client
 - Le n° de compte général : Obligatoire
 - Si la catégorie de comptes généraux 'FA' (facturation) existe, alors le compte saisi doit en faire partie
 - Si elle n'existe pas, le compte ne doit pas être de type 'F'
 - + Le compte doit faire partie de la catégorie 'Bi' Bilan
 - Le code client : obligatoire sauf si saisie par code liste
- L'adresse de facturation
 - Alimentée automatiquement par celle de la fiche tiers ou par celle de l'occurrence du code impression 070, et affichée si facture par tiers – La raison sociale peut être non modifiable en fonction de la valeur d'une constante au PFA300.
- Occurrence seconde adresse (livraison ou autre)
 - Alimentée automatiquement si code impression 071 renseigné, sinon saisie possible
 - L'occurrence doit exister dans le fichier des adresses Tiers sauf si utilisation liste clients
 - Si adresse identique à l'adresse principale de facturation, ne sera pas alimentée
- Le code règle
 - Il est obligatoire et doit exister. Il peut être positionné par défaut (paramétrable dans les constantes du **PFA300**)
- Référence commande
 - Elle est alimentée automatiquement d'après l'affaire, modifiable
- Destinataire
 - Zone obligatoire, par défaut 'Service Comptabilité', modifiable
- Code facturation
 - 'F' = National (France).
 - 'E' = Export hors Europe.
 - 'I' = Vente Europe (Intracommunautaire).

Il est alimenté automatiquement d'après l'affaire et reste modifiable

Ce paramètre, combiné au paramétrage du code de TVA, déclenche le texte de la règle d'application de TVA édité en pied de facture (TVA acquitté sur les débits ou les encaissements, en exonération de TVA, TVA due par le preneur, auto liquidation,... Cf. annexes : édition de facture)

- Identifiant ISO de l'émetteur (identifiant de tva européenne)
 - Alimenté automatiquement avec le 1^{er} identifiant existant dans la société
 - Recherche possible sur ce code
- Identifiant ISO du destinataire (identifiant de tva européenne)
 - Alimenté automatiquement avec le 1^{er} identifiant existant dans le tiers
 - Obligatoire si code facturation = « I » vente Europe
 - Recherche possible sur ce code
- Mode de règlement
 - zone alimentée automatiquement d'après la fiche tiers
- Date d'échéance
 - Elle est calculée automatiquement selon la règle de gestion du tiers
- Devise
 - La devise est alimentée automatiquement d'après l'affaire, ou d'après la règle de gestion du tiers, ou encore d'après la règle de comptabilisation
- Taux
 - Le taux est alimenté d'après la date de facture, il n'est pas forçable si la devise correspond à la devise société
 - Dès la validation de cet écran, le numéro de facture affecté automatiquement par le système apparaît (Cf. § paramètres généraux)

Code liste

- Accessible par F16 à partir de cet écran ou ouverture directement lors de la 1^{ère} saisie par code liste, renseigner et valider un code liste (après mise à jour éventuelle)

Si la facturation électronique est activée :

- Le code iso du mode de règlement doit être renseigné et doit exister dans la table ISO 'MOYEN_PAIEMENT'
- Le code iso de la devise doit être renseigné et doit exister dans la table ISO 'DEVISE'

3^{ème} écran

- Commentaires
 - Au maximum, 10 lignes sont proposées pour saisir un libellé d'en-tête de facture (nombre de lignes à éditer à préciser dans les paramètres généraux)

Après la saisie des commentaires, si le document est un avoir, une fenêtre s'affiche pour permettre de saisir le numéro et la date de la facture d'origine. Données modifiables uniquement s'ils proviennent d'une saisie manuelle (pas d'une rectification, d'un avoir partiel ou total).

Le couple « Numéro / Date de la facture d'origine » doit exister dans le fichier des écritures comptables ou des factures. Ce contrôle est forçable par « F21 » dans le cas d'un avoir portant sur une facture ancienne non enregistrée dans Anael Finance iSeries.

Si la société émet des factures électroniques, affichage de la fenêtre de saisie des informations complémentaires préalablement initialisées de la manière suivante :

- Tiers, celui de la facture et non modifiable
- Facture/Avoir, celui de la facture et non modifiable
- Type de facture
 - Initialisé avec la valeur par défaut de la règle de comptabilisation
 - A défaut, prendre celle du journal indiqué dans la règle de comptabilisation
 - Sinon, initialisé à blanc
 - Contrôle du type de code en fonction de F (facture) ou A (avoir)
 - Le module de facturation ne gère que les factures commerciales (380), les avoirs (381) et les factures rectificatives (384).
- Code Biens / Services / Les deux, initialisé à blanc. Si renseigné, ce code doit exister dans la table ISO '**PROCESS_METIER**'.
Schéma destinataire, obligatoire pour les tiers non individuels (B2C), initialisé avec celui du tiers. Si alimenté, il doit exister dans la table ISO '**ID_SCHEMA_DOC**'.
- Identifiant tiers, obligatoire si le schéma est renseigné, il est
 - Initialisé en fonction du schéma du destinataire avec les informations du tiers
 - Schéma 0002, Siren du tiers si renseigné
 - Schéma 0009, Siren + Siret du tiers si renseigné
 - Schéma 0223
 - Identifiant Tva de la facture si renseigné
 - A défaut, identifiant Tva du tiers si renseigné
 - Sinon initialisé à blanc
 - Schéma 0227, identifiant étranger du tiers si renseigné
 - Sinon initialisé à blanc

4^{ème} écran

- Ligne
 - Pré positionné à 010 sur la 1^{ère} ligne, puis de 10 en 10 ce qui permet l'insertion manuelle d'une ligne si nécessaire
- Tarif
 - Obligatoire. Le 1^{er} est saisi par l'utilisateur, les suivants peuvent s'enchaîner si le paramétrage du code tarif le prévoit.
 - Il est toujours modifiable

A la validation du n° de ligne et du code tarif, l'écran de saisie du détail de la ligne apparaît avec les zones possibles suivantes (selon le mode de calcul employé, le système vous propose de renseigner les zones quantité, taux, pourcentage, ou montant) :

- Libellé
 - Prépositionné et modifiable
- Mode de calcul

- Prépositionné, modifiable
- Code TVA
 - Prépositionné d'après le CG vente ou export, ou d'après le code tarif. Il reste modifiable en fonction de l'option choisie au plan comptable ou au tarif
- Modalité
 - Prépositionnée, modifiable mais toutes les lignes doivent avoir la même modalité
- Quantité
- Unité de mesure : obligatoire si quantité renseignée. Si renseignée, elle doit exister dans la table ISO '**UNITE_MESURE**'.
- Pourcentage
- Prix Unitaire
- Valeur
- Montant : A noter que ce montant (calculé ou saisi) ne peut plus dépasser les 15 chiffres significatifs
- Code statistique
 - selon le code tarif
- Imputations analytiques
 - Une fenêtre analytique permet de donner les imputations nécessaires en fonction du compte. Ces imputations proviennent du tarif ou à défaut du compte général. La fenêtre est à compléter si nécessaire.
- Dates de validité (CCA) : Elles ne seront demandées que si le compte général de la ligne gère ce type de dates
- Ajout possibilité de copier une ligne
- Si le tarif prévoit des codes statistiques comptables, ces zones seront initialisées avec les valeurs du tarif en fonction du paramétrage du compte de vente et contrôlées ainsi
 - Si renseigné, le code stat 1 doit exister dans la table 'S2'
 - Si renseigné, le code stat 2 doit exister dans la table 'S3'

Valider la facture lorsque qu'elle est terminée. Le montant total de la facture ne peut plus dépasser les 15 chiffres significatifs.

En cas de code liste, les factures seront créées lors de l'édition. La modification de facture avant édition est valable pour toutes les factures du code liste alors qu'après édition, il faudra modifier chaque facture.

Si la facturation électronique est activée :

- Code TVA
 - Le « Type de TVA » du code doit exister dans la table ISO '**TYPE_TVA**'.
 - Si le taux de tva est égal à zéro, le motif d'exonération dans le fichier des codes TVA doit être renseigné avec un code existant dans la table ISO '**MOTIF_EXOTVA**'.

Edition des factures (PFA620)

Les factures doivent être éditées (pour envoi au tiers) avant d'être comptabilisées.

L'édition s'effectue par société/établissement, avec les critères suivants :

- Type d'édition :
 - **1** = les factures non éditées (Edition)
 - **2** = les factures déjà éditées (Réédition)
 - **3** = toutes les factures (jamais éditées et déjà éditées)
- Edition des factures Pro-forma
 - **Oui** ou **Non**
- Numéros de facture
 - 21 zones 'Numéro'
Quel que soit le type d'édition, les numéros de factures sont obligatoires
 - '*****' signifie toutes les factures, ce qui sera probablement le cas pour l'édition des factures non éditées (type d'édition =1)
 - Un ou plusieurs numéros précis, ce qui sera probablement le cas en réédition de factures
 - Un préfix suivi de '*' (ex : '240000000000**')
- Si la facture électronique est activée, possibilité de générer le flux

Valider la demande pour éditer les factures.

Choix possible de l'intitulé 'Adresse 2' dans la constante du **PFA620**.

Toujours selon cette constante, vous pourrez demander à éditer le libellé article comme aujourd'hui (taille de caractères 15, sur une seule ligne) ou bien en taille de caractères 10 sur 2 lignes.

La position des totaux de facture (Total HT, base HT et montant TVA par code TVA et enfin le total TTC de la facture) peut être figée si la constante PFA620 le demande. Pour ce faire, le traitement oblige un nombre de lignes minimum de 66 lignes par page.

En position fixe, la première ligne de totaux sort en ligne 52 si 66 lignes/page, et en ligne 58 si 72 lignes/page (avec bien évidemment des valeurs intermédiaires si le nombre de lignes par pages est entre 66 et 72).

Textes légaux édités en bas de facture selon les conditions décrites ci-dessous.

Selon le type de facturation de la facture :

- Si France (F)
 - Tva sur les Débits (modalité I, F ou D) : **Texte 1**
 - Tva sur Encaissements (modalité P ou E) : **Texte 2**
- Si Export (E) : **Texte 3**

- Si Intracom (I)
 - Pour DES : Code TVA Européen de services (VEURO=S)
 - Si Constante PFA620 : texte 'Autoliquidation si Prestation européenne' = O : **Texte 7**
 - Si constante = 'N' : **Texte 6**
 - Si code Tva pas européen de service (<>'S') : **Texte 4**
- Si facture mais pas de montant TVA, **Texte 5**
 - Texte 1 : T.V.A Acquittée sur les Débits (TXD)
 - Texte 2 : T.V.A. ACQUITTEE AU FUR ET A MESURE DES ENCAISSEMENTS (TXD)
 - Texte 3 : EXPORTATION EN EXONERATION DE TVA, ART.262-1 DU CGI (TXD)
 - Texte 4 : LIVRAISON INTRA-COMMUNAUTAIRE EXONEREE DE T.V.A., ART.262 ter-I du CGI (TXD)
 - Texte 5 : OPERATION EN EXONERATION DE TAXE (TXD)
 - Texte 6 : APPLICATION DE L'ARTICLE 196 DE LA DIRECTIVE 2006/112 CE DU 28/11/2006 - TVA DUE PAR LE PRENEUR (TXD)
 - Texte 7 : AUTOLIQUIDATION - PRESTATIONS VISEES ART. 44 DE LA DIRECTIVE TVA (AIV)

Ces différents textes légaux sont générés dans le flux avec l'argument (TXD=Texte légal) sauf pour le 7 (AIV).

Pour les commentaires saisis dans la facture, le code argument SUJET_NOTES sera 'SUR'.

Les textes par société sont personnalisables (codes TX1 à TX6, AIV et PMD) si la fonctionnalité est activée dans le paramétrage général (même principe que le fichier des textes relevés/relances).

Si la société gère la facturation électronique, les informations complémentaires obligatoires seront éditées sur une page supplémentaire. Ainsi, toutes les données du flux invoicing sont présentes sur l'édition de la facture.

Modification des factures (PFA300)

Une facture qui n'est pas comptabilisée peut être modifiée. Pour cela, la rappeler par son numéro et 'réviser' la ou les lignes erronées. On ne montrera que les factures de l'exercice d'environnement lors de la recherche de facture à réviser. Il sera possible de modifier le type de document (Facture/Avoir) seulement si elle n'a pas été éditée. Il ne sera possible de modifier une facture éditée non comptabilisée que si la valeur de la constante correspondante au PFA300 l'y autorise.

Dans tous les cas, une facture modifiée sera considérée comme non éditée, donc non « comptabilisable. »

Si la facturation électronique est activée et que le flux a été généré, il n'y a plus de modifications possibles sur cette facture (**même si la constante du PFA300 l'y autorise**). Dans ce cas, il faut saisir une facture rectificative.

Saisie d'une facture rectificative (PFA305)

Cette nouvelle fonctionnalité se présente comme la consultation des factures et propose les mêmes critères de sélection et contrôles.

Les factures listées dans le tableur remplissent les conditions suivantes :

- Facture (pas de type « Avoir » et pas une facture rectificative)
- Si la société ne gère pas les factures électroniques, la facture doit déjà être éditée
- Sinon, le flux doit déjà avoir été généré

A partir de cette liste, il est possible de

- Rectifier la facture
- Saisir un avoir total (annulation totale de la facture)
- Saisir un avoir partiel

Le programme appelle ensuite la « saisie de facture » en initialisant certaines données selon le traitement choisi.

Rectification d'une facture

Dans ce cas, un avoir de la facture d'origine est généré en automatique puis la saisie de la nouvelle facture se fait en dupliquant la facture d'origine. Certaines données sont modifiables :

- 1er écran : La date comptable et la date de facture sont modifiables et initialisées à la date du jour
- 2ème écran : Toutes les zones autres que le document et les informations du client sont modifiables
- 3ème écran : Les commentaires sont modifiables
- Fenêtre « Complément facture électronique » (uniquement si la société gère la facturation électronique) : le code Biens / Services / les deux, le schéma et l'identifiant du tiers sont modifiables
- 4ème écran : Affichage des lignes de facture créées par le traitement de la facture à dupliquer (il est possible de créer de nouvelles lignes ou de modifier/supprimer les lignes dupliquées)

Lors de la validation de la facture, l'avoir de la facture d'origine sera généré automatiquement (appel du programme PFA310).

Annulation de facture partielle ou totale

Dans ce cas, la saisie de l'avoir se fait par la duplication de la facture d'origine :

- 1er écran : La date comptable et la date de facture sont modifiables et initialisées à la date du jour
- 2ème écran : Aucune modification possible

- 3ème écran : Les commentaires sont modifiables
- Fenêtre « Complément facture électronique » (uniquement si la société gère la facturation électronique) : aucune modification possible
- 4ème écran : Affichage des lignes de facture créées par le traitement de la facture à dupliquer, il n'est pas possible de créer de nouvelles lignes et de plus :
 - Si avoir total, il n'est pas possible de modifier ou supprimer des lignes
 - Si avoir partiel, il est possible de supprimer ou de modifier des lignes mais impossible de saisir des valeurs supérieures à celles d'origines

Edition du journal de facturation (PFA630)

Possibilité d'éditer le journal de facturation par :

- Société/établissement
- Pour une fourchette de
 - Périodes
 - Comptes
 - N° de facture
- type de document
 - factures/avoirs
 - Pro-forma
 - Les deux
- Factures
 - Editées non comptabilisées
 - Comptabilisées
 - Les deux
- Constitution d'un fichier **O/N**
- Edition du journal **O/N**

Les critères d'édition peuvent être stockés sous un numéro de demande.

Le journal de facturation (cf. annexes), en rupture par

- Société/établissement
- Période
- Devise

restitue une ligne par facture avec les informations suivantes

- N° de facture
- Date comptable
- Date d'origine

- Le n° d'affaire
- Compte/tiers
- Raison sociale du tiers
- Mode de règlement
- Echéance
- Montant TTC
- Montant HT
- Montant TVA
- Quantités
- Top 'éditée' ou 'comptabilisée' (E ou C) suivi de P si facture Pro-forma.

Consultation et statistiques

Edition des statistiques (PFA610)

- L'édition statistique du mois, en rupture sur le code présentation choisi, restituée en colonne :
 - Numéro de la facture
 - La quantité
 - Le taux (prix unitaire) ou pourcentage
 - Le montant de base (valeur)
 - Le montant total de la facture
 - Le mode de calcul
 - Le code de la deviseUne totalisation de la colonne montant total est effectuée si l'état est mono-devises.
- L'édition statistique récapitulative, en rupture sur le code présentation choisi, restituée en colonne :
 - Total quantité de la période
 - Total factures du mois de la période
 - Prix moyen (col. 3 /col. 2) sur la période
 - Total quantité à fin de période
 - Total factures à fin de période
 - Prix moyen à fin de périodeUn total général sur les montants est effectué si les factures sont mono-devises.

La prise de paramètres est la suivante :

- Société/établissement
- Exercice/période
- Par code tarif (un ou tous)
- Edition du mois
 - **Oui**
 - **Non**
- Récapitulatif
- Type de document
 - Facture
 - Pro-forma
 - Les deux
- Code présentation
 - Affaires/clients
 - Clients/affaires
 - Affaires/code stat.
 - Stat./affaires
 - Clients/stat.
 - Stat./clients
 - Clients
 - Affaires
 - Stat.

Consultation des factures (PFA500)

Possibilité d'afficher les factures et leur détail à partir de la prise de paramètres suivante :

Par Société/établissement

- Pour une fourchette de
 - N° de facture,
 - N° de client (CG/Tiers)
 - N° d'affaire
 - Devise
 - Date de facture
 - Date comptable
 - Type de date à afficher (Facture ou Comptable)
- Factures
 - Non éditées

- Editées non comptabilisées
- Comptabilisées
- Toutes (comptabilisées ou pas)
- Toutes les factures non comptabilisées
- UBL non généré
- UBL généré non comptabilisé

Affichage d'une liste des documents répondant à la sélection, avec les colonnes suivantes :

- Type de document
- N° de document
- Etablissement
- Date
- Devise
- N° de client (CG/Tiers)
- Nom réduit
- N° affaire et son libellé
- Pro-forma
- Edité
- Comptabilisé (top, exercice et période de comptabilisation)

Possibilité d'afficher alors le détail des factures, facture par facture.

Possibilité d'afficher les zones complémentaires sur l'entête et sur chaque ligne de facture.

Consultation détail facture (PFA510)

Cette option permet d'afficher le détail des lignes des factures (certaines informations).

A partir de la prise de paramètres suivante :

- Par Société/établissement
- N° de client (CG/Tiers) ou N° d'affaire
- Fourchette de dates de facture
- Fourchette de devises

Affichage des informations suivantes en colonne

- Type de document
- N° de document
- Date
- Etablissement

- Devise
- N° de client (CG/Tiers)
- Tarif
- Code calcul
- Libellé de la ligne
- Code statistique
- Quantité
- Montant

Un total général (affaire ou client) est effectué si la devise de facturation est unique.

Consultation du chiffre d'affaires (PFA520)

Cette option permet d'afficher le détail des lignes des factures (certaines informations).

A partir de la prise de paramètres suivante :

- Par société/établissement
- N° de client (CG/Tiers) ou N° d'affaire
- Devise
- Amplitude de période

Affichage des informations suivantes en colonne

- Exercice
- Période
- N° de client (CG/Tiers)
- N° d'affaire
- Devise
- Montant des factures
- Montant des avoirs
- C.A.net
- Cumul progressif (si sélection devise unique)

Un total général (Facture, Avoir et CA Net) est effectué si consultation mono devise.

Comptabilisation

Comptabilisation des factures (PFA350)

Seules les factures éditées et, si la facturation électronique est activée, ayant le flux invoicing généré, peuvent faire l'objet d'une comptabilisation, c'est-à-dire d'un déversement dans le fichier batch FAN350P1.

Les paramètres de déversement en comptabilité sont

- Société/établissement
- Exercice/période

L'intégration des écritures avec ses paramètres (liste, contrôle et mise à jour) peut être enchaînée à l'option de déversement ou effectuée séparément par l'option classique de 'Batch des écritures'.

Il est également possible de récupérer les commentaires dans les libellés complémentaires.

- Ajout constante au **PFA350** pour alimenter le libellé selon les besoins
 - **O**=Facture/Avoir + Nom Tiers
 - **F**=N° facture + Nom Tiers
 - **T**=(Pas de changement) Facture/Avoir + N° facture + Nom Tiers
 - **N**=Tiers

La liste des factures comptabilisées, en rupture par

- Société

Restitue une ligne par facture avec les informations suivantes :

- Période
- N° de facture
- Date comptable
- Date d'origine
- Etablissement
- Le n° d'affaire
- Compte/tiers
- Raison sociale du tiers
- Mode de règlement
- Echéance

La liste des factures non comptabilisées, en rupture par

- Société
- Le motif de rejet 'LE TARIF N'EXISTE PLUS'

restitue une ligne par facture avec les informations suivantes :

- Période
- N° de facture
- Date comptable
- Date d'origine
- Etablissement
- Le n° d'affaire
- Compte/tiers
- Raison sociale du tiers
- Mode de règlement
- Echéance

Si la société gère la facturation électronique, la facture ne peut être comptabilisée que si l'UBL a été généré.

Lors de la comptabilisation d'une facture rectificative, la facture d'avoir sera comptabilisée en même temps que cette nouvelle facture.

Utilitaires

Détopage des factures éditées (PFA910)

Cette option est à manipuler avec précaution. En effet des factures éditées sont toujours 'rééditables' (en renseignant leur numéro) tant qu'elles n'ont pas été comptabilisées.

Si vous voulez rééditer des factures éditées (sans passer par l'option de modification de facture), suite à un problème d'impression par exemple, vous devez au préalable détoper les factures éditées.

Par Société/Etablissement, renseigner la fourchette de numéros de factures à détoper.

Si la facturation électronique est activée, le détopage est interdit si la facture a été éditée et le flux UBL généré.

Détopage des factures comptabilisées (PFA920)

Cette option est également à manipuler avec précaution. Son utilisation peut se justifier dans le cas où des factures comptabilisées (option comptabilisation du menu) auraient été supprimées dans le fichier batch.

Pour pouvoir recomptabiliser ces factures, il faudra :

- Détoper la ou les factures supprimées du batch
- Rééditer les factures (facultatif)
- Comptabiliser les factures

La sélection se fait par Société/Etablissement et fourchette de N° de factures.

Epuration des factures (PFA930)

Cet utilitaire qui permet d'épurer le fichier des factures ne doit être employé que dans des cas précis et limités. Il permet par exemple d'épurer les factures après des tests et avant de démarrer réellement la facturation ou encore d'épurer les factures comptabilisées sur un ou des exercices antérieurs clôturés. Dans ce cas, s'assurer au préalable que vous disposez de la sauvegarde des données afin de pouvoir les présenter lors d'un contrôle des comptes.

La sélection se fait par :

- Société/Etablissement
- Type de facture (facture et/ou pro-forma)
- Jusqu'à un exercice/période

Aucun traitement (édition statistique ou autre) ne sera possible sur les factures épurées.

Import des factures par fichier ou Excel (PFBMEN)

Il s'agit de créer des factures par l'import d'un fichier de type lbm ou csv.

Se reporter à la documentation « AX-8.1- Import des factures via Excel.pdf ».

Annexes

Edition d'une facture (exemple)

SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS
72 RUE DU COLONEL DE ROCHEBRUNE
IMMEUBLE DU SOLEIL

92380000 GARCHESÈ
TEL 0147959000 FAX FAXBQU00
SARL> au capital de 11111119 KU
SIRET 377622188/00045

IBM FRANCE =====>
RUE DE L'ATONIUM

5000 BRUXELLES

FACTURE NO 11120032
DATE 12.12.2011
N° CLIENT 1
N° AFFAIRE ALPES

IDENT.VENDEUR FR 12 123456789
IDENT.ACQUEREUR FR 22 212121212

REFER. COMMANDE TEST

A L'ATTENTION DE SERVICE COMPTABILITE

CONCERNE:

CREATION A PARTIR DE LA PROFORMA 11120001

INTITULE	QUANTITE	VALEUR	MONTANT
JOUETS	10,000	10,000	100,00
MONTANT TOTAL HORS TAXES EUR			100,00
BASE	100,00	TVA A 19,6000 % EUR	19,60
MONTANT T O T A L TTC EUR			119,60

VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT PAR
VIREMENT TRESORERIE à échéance du 10.03.2012
T.V.A. ACQUITTEE SUR LES DEBITS

Le non paiement de cette facture selon nos conditions entraînera des pénalités au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal (article L441-6 du Code de Commerce) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros (article L441-5 du Code de Commerce).

Textes de TVA

Code facturation	Code TVA européen.	Code TVA Services	Texte figurant sur la facture
F=Facture nationale	Non	Non	TVA acquittée sur les débits (si taux différent de 0) ou Opération en exonération de TVA (si taux = 0)
I= Fact Intra Europe	Oui	Non	Livraison intracommunautaire en exonération de TVA, art 262-1 du CGI
	Oui	Oui	Auto liquidation – Prestations visées art 44 de la directive TVA (si constante 'texte auto liquidation du PFA620=O) ou
	Oui	Oui	Application de l'article 196 de la directive 2006/112 CE du 28/11/2006 – TVA due par le preneur (si constante 'texte auto liquidation du PFA620=N)
E=Export hors Europe	Non	Non	Exportation en exonération de TVA, art.262-1 du CGI

Journal de facturation (exemple)

Paramètres

PFA630 Date et heure demande 18:15:47 Le 18/01/16
Date et heure exécution 18:16:23 Le 18/01/16

- EDITION DU JOURNAL DE FACTURATION -

Société 00092 SOCIETE INFOR-LCOURT
Exercice 20110 1/01/2011 à 31/12/2011
Etablissement 02 ROUEN----->

SELECTION

Période 12 à 12
Compte 000000 à 999999
Tiers à 99999999
Numéro de facture 00000000 à 99999999

AUTRES CRITERES

Type de document * ' '=Facture/avoir P=Pro-form
* =Facture/avoir et Pro-forma
Edition des factures T Toutes les factures éditées
Constitution fichier N O/N Fichier Bib.
Editer l'état O O/N Remise à blanc O O/N

Etat

00092 SOCIETE INFOR GLOBAL SOLUTIONS PFA632 JOURNAL DE FACTURATION ROU 18:16:23 LE 18/01/16 PAGE 1
Etab. 02 ROUEN-----> Période de 12 à 12 1/12/2011 à 31/12/2011 Exercice 20110 1/01/2011 à 31/12/2011
Devise EUR EURO Avec Proforma

Per	Facture	Date	Date	Et	Affaire	Compte	Tiers	Raison sociale	Rq	Echéance	Montant TTC	Montant HT	Montant TVA	Quantités	Top	
		Comptable	Origine												IE/C PI	
12	11120001	21/12/2011	21/12/2011	02	DEVEL	411000	2002	LITURN TUTTI	VT	10/03/2012	412,00	20,00	392,00	10,000	E P	
12	11120033	12/12/2011	1/12/2011	02	REGION	411000	A	TELEFONICA AND CIE	VT	10/03/2012	3539059,40	171799,00	3367260,40	177,000	E	
12	11120034	12/12/2011	1/12/2011	02	REGION	411000	B	DALI	VT	10/03/2012	3539059,40	171799,00	3367260,40	177,000	E	
12	11120035	12/12/2011	1/12/2011	02	REGION	411000	C	AUZOU	VT	10/03/2012	3539059,40	171799,00	3367260,40	177,000	E	
TOTAL PERIODE											12	10617590,20	515417,00	10102173,20		
TOTAL DEVISE											EUR	10617590,20	515417,00	10102173,20		